

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°

2023077

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RÉCART), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°11 : Approbation d'un fonds de concours
complémentaire de la CAPB et signature de la
convention correspondante**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 ;

Considérant la convention d'attribution d'un premier fonds de concours Projet structurant de 210 000,00 € à la commune de Bassussarry pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en centre associatif et d'animations délibérée en Conseil communautaire le 02/10/2021 et signée le 05/12/2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2023, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué, par avenant un fonds de concours complémentaire d'un montant de 55 213,00 €, portant ainsi le montant global du fonds de concours de la CAPB à 265 213,00 € ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours complémentaire d'un montant de 55 213,00 € pour la réhabilitation de l'ancienne mairie pour créer un centre associatif et d'animations ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

